



CHARTRE ÉTHIQUE IA

Engagements éthiques pour un usage responsable de l'intelligence artificielle

Version 1.1 · septembre 2026

bridgitalimpact.com



PRÉAMBULE

Bridgital Impact aide les organisations à impact à faire travailler leurs données, avec une IA responsable. J'accompagne les organisations humanitaires et de développement, les institutions de microfinance, les fondations, les fonds d'impact, les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), les cabinets ESG et les acteurs publics.

Cette charte traduit mes convictions en engagements concrets. Elle s'applique à chaque temps de mon travail : comprendre (l'audit IA), encadrer (charte, gouvernance, conformité), exploiter vos données et transmettre. Elle complète les documents contractuels (NDA, contrat de prestation, DPA) signés avec chaque client.

Le niveau d'exigence de ces principes s'adapte à la nature de chaque mission : un audit ne présente pas les mêmes risques opérationnels qu'un prototype, même simple.

HUMANITÉ ET IMPACT

J'ai passé douze ans sur le terrain, dans des contextes où chaque décision comptait pour des personnes réelles. Cette expérience m'a appris qu'une donnée n'est jamais abstraite : elle porte toujours la trace d'une vie, d'un projet, d'un lieu. Cette conviction guide mon travail, quelle que soit la réalité de l'organisation que j'accompagne. Une règle ne change jamais : la technologie doit servir le jugement humain, jamais le remplacer.

**PILIER I****Conformité et cadre juridique****▪ Conformité réglementaire et légale**

Je prends en compte le cadre réglementaire applicable dans mes analyses, recommandations, architectures et prototypes : le RGPD, l'AI Act européen, la CSRD et, selon le contexte, la nLPD suisse et les règles sectorielles. Pour les transferts de données personnelles hors de l'UE, je signale les garanties nécessaires, comme les clauses contractuelles types, que le client met en place en tant que responsable du traitement.

▪ Cadre contractuel et DPA

Un accord de confidentialité (NDA) est signé avant l'appel de diagnostic, pour que nous puissions parler librement dès le premier échange. Chaque mission est ensuite formalisée par un contrat de prestation et, lorsque des données personnelles sont traitées, par un accord de traitement des données (DPA) conforme à l'article 28 du RGPD. La chaîne de responsabilité est tracée jusqu'aux éventuels sous-traitants (fournisseurs de modèles d'IA, hébergeurs, outils d'automatisation).

**PILIER II****Protection et sécurité des données****▪ Analyse des risques et AIPD**

Lorsqu'une mission implique des données sensibles (données de santé, données financières de bénéficiaires, données concernant des populations vulnérables, catégories particulières au sens de l'art. 9 du RGPD), je réalise une analyse préliminaire des risques, des flux et des accès. Lorsque les critères réglementaires sont susceptibles d'être remplis, je recommande une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) et je fournis les éléments techniques nécessaires. La responsabilité juridique du traitement reste celle de l'organisation cliente.

▪ Minimisation et sécurisation des données

J'applique le principe de minimisation à chaque étape : seules les données strictement nécessaires sont collectées et traitées. Les jeux de test utilisent, autant que possible, des données synthétiques ou pseudonymisées ; une donnée pseudonymisée reste une donnée personnelle et est protégée comme telle. Aucune donnée réelle n'est transmise à un outil d'IA sans l'accord explicite du client.

▪ Réversibilité et droit à l'oubli dès la conception

Lorsque j'interviens sur l'architecture technique d'un client, je privilégie des choix ouverts, sans dépendance propriétaire, avec des données portables et exportables à tout moment. Qu'il s'agisse d'un audit, d'une formation ou d'un déploiement, le droit à l'oubli est garanti : les documents et données qui me sont confiés sont supprimés de mes environnements de travail à la fin de la mission, sauf obligation légale de conservation (contrats, factures).

▪ Sécurité et dialogue avec les équipes IT

Chaque intervention technique suit les principes de sécurité dès la conception. Je travaille en coordination avec les équipes IT du client, y compris pendant un audit, pour garantir la cohérence avec l'infrastructure existante et les politiques de cybersécurité.

**PILIER III****Transparence, redevabilité et contrôle humain****■ Transparence des usages et des limites**

J'explique en langage clair comment fonctionne chaque outil ou système d'IA examiné dans le cadre de ma mission, ce qu'il peut faire et où sont ses limites. Mes recommandations signalent tout usage de l'IA susceptible d'affecter les bénéficiaires finaux, pour que le client puisse les en informer. Je fais le lien entre les équipes métiers et les équipes techniques.

■ Primauté du contrôle humain

L'IA reste un outil d'aide à la décision, jamais un décideur autonome. Je vérifie que le contrôle humain est maintenu à chaque étape critique (human-in-the-loop), dans les systèmes que j'audite comme, le cas échéant, dans les outils que je livre, et j'alerte le client si ce n'est pas le cas. Lorsque des agents autonomes interviennent, je m'assure que des garde-fous adaptés encadrent leurs actions.

■ Redevabilité, traçabilité et mémoire des décisions

Je conçois des dispositifs qui montrent d'où viennent les informations, quelles hypothèses ont été utilisées et pourquoi une décision a été prise, pour que l'organisation puisse rendre compte de ses choix à ses bailleurs, investisseurs et bénéficiaires. La forme de cette trace varie selon la mission : un rapport d'audit documente la méthode et les constats, une formation s'appuie sur les supports remis et les compétences validées, un prototype est documenté par un journal des choix techniques et de leurs itérations. Dans tous les cas, elle garantit la continuité si une équipe ou un prestataire change.

**PILIER IV****Souveraineté et autonomie****■ Souveraineté numérique et conseil stratégique**

Je pars de l'architecture existante du client, pas d'un catalogue de solutions. Mes analyses et recommandations privilégient la maîtrise locale, l'interopérabilité et la pérennité, en signalant les risques de dépendance à un fournisseur unique.

■ Appropriation locale et autonomie

Mon objectif est de transmettre des compétences, pas de créer une dépendance. Selon la nature de la mission, cela prend la forme d'une documentation complète, d'une formation des équipes ou d'un plan d'autonomie. Le client doit pouvoir s'approprier mes recommandations ou les solutions livrées sans dépendre de moi.

■ Adaptation aux réalités opérationnelles

Je tiens compte des contraintes concrètes de chaque organisation : maturité numérique, ressources disponibles et contexte de la mission, y compris dans les contextes fragiles (connectivité limitée, données peu structurées, infrastructures réduites). Chaque solution ou recommandation est évaluée sur sa faisabilité opérationnelle, pas seulement sur sa sophistication technologique.

**P I L I E R V****Éthique et responsabilité****▪ Responsabilité assumée et vigilance**

J'exerce un véritable devoir de conseil : si une solution d'IA n'est pas adaptée, je le dis. Je définis clairement le périmètre de ma mission et les limites de mon expertise, et j'oriente le client vers des spécialistes lorsque c'est nécessaire.

▪ Éthique de l'impact

Je ne propose que des solutions qui apportent une valeur réelle et mesurable. Pas d'IA pour l'IA, pas d'« AI washing » : je ne surrends jamais les capacités d'une technologie pour attirer des financements ou des partenariats. Chaque recommandation est évaluée à l'aune de son impact concret sur la mission du client et sur les personnes qu'il sert.

▪ Sobriété environnementale de l'IA

Je privilégie, et je recommande à mes clients, une approche frugale de l'IA : le modèle le plus léger suffisant pour la tâche, un traitement local quand c'est possible, et un principe de nécessité avant toute mise en œuvre. L'empreinte énergétique est un critère de choix, comme pour toute recommandation technologique.

M O N E N G A G E M E N T***Un engagement de moyens, pas une promesse de résultat.***

Je m'engage à mettre en œuvre les meilleurs moyens disponibles pour accompagner mes clients vers une adoption responsable de l'IA. La technologie évolue vite : mon devoir est de rester vigilante, formée et honnête sur ses limites. Je ne promets pas que l'IA résoudra votre problème. Je m'engage à vous aider à déterminer, avec rigueur, si elle peut le résoudre et dans quelles conditions.



V I E D E L A C H A R T E

Version : 1.1

Date d'entrée en vigueur : septembre 2026

Révision : annuelle, ou à chaque évolution réglementaire majeure (RGPD, AI Act, nLPD)

Référentiels : RGPD, AI Act (règlement UE 2024/1689), CSRD, ISO/IEC 42001, recommandations de l'OCDE et de l'UNESCO sur l'éthique de l'IA

Contact : contact@bridgitalimpact.com · bridgitalimpact.com

Fanny Busuttil

Fondatrice, Bridgital Impact

